

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 13 avril 2022

Convocation du 4 avril 2022

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Christian MOREL, Bénédicte PITHIOUX, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Pierre VIALAIT.

Excusé : David VULIN

Excusés ayant donné procuration : Thibaut REVELUT donne procuration à Gérard JANODET, Colette LOMBARD donne procuration à Claire DANJEAN.

Sous la présidence de Gérard JANODET, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du jeudi 17 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS 2022 -

Chaque élu a été précédemment destinataire des deux budgets primitifs élaborés en commission des finances du 31 mars et 5 avril 2022 et commission des finances élargie à l'ensemble des membres du conseil municipal du 7 avril 2022 au cours de laquelle le budget a été présenté et ajusté.

Il est rappelé que de nombreux comptes d'imputation diffèrent par rapport à 2021 puisque la commune est passée de la nomenclature comptable M14 à M57 au 1^{er} janvier 2022.

Les comptes de dépenses 022 en section de fonctionnement et 020 en section d'investissement sont supprimés en M57 du fait de la fongibilité des crédits d'un chapitre à l'autre sur simple décision du Maire. Une exception, les dépenses de personnel ne rentrent pas dans ce cadre, une décision modificative du conseil municipal est toujours nécessaire.

1) Budget principal

Le Maire commente le budget principal.

Dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale (désormais regroupées) : Compte 74111

Produit 2021 : 58 120 € + 18 522 € = 76 642 €

Produit 2022 : 73 318 €, soit une baisse de 3 324 €

Taxes directes locales - (délibération DEL20220413001)

VU l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales présenté par l'administration fiscale qui fait ressortir :

- 1) un produit de ressources s'élevant à 173 863 € avec les taux d'imposition en vigueur suivants :
 - *taxe foncière (bâti)* : 24.53 % (intégration depuis 2021 du taux départemental de 13.97 % au taux communal en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales)
 - *taxe foncière (non bâti)* : 38.58 %

- 2) - des allocations compensatrices de la taxe foncière du bâti et non bâti pour un montant de 7 979 €,
 - un prélèvement au profit du fonds national de garantie de ressources (FNGIR) de 33 770 €,

- un produit au titre de la taxe d'habitation pour 12 902 €,
- une contribution communale de 12 147 € suite aux effets du coefficient correcteur.

Après de nombreux échanges, vu la conjoncture bien difficile pour de nombreux contribuables du fait du COVID, de la hausse de l'énergie (électricité, gaz, carburant), du coût de la vie de manière générale, Il est décidé que les taux ne seront pas revalorisés cette année 2022. Ceux-ci seront revus en 2023.

Revenus des immeubles : pas de location sur 2022, le logement de Mme JAILLET en dessus de la cantine au 119 rue des Anciens Combattants doit être entièrement refait.

Vote des subventions (délibération DEL20220413002) : 8 812.82 €

Chaque élu a été destinataire de la liste des subventions qui ont été définie lors de la réunion du 7 avril 2022.

L'attribution de compensation provisoire de CA3B à la commune s'élève à 103 886 € dont 3 228 € au titre du fonds de solidarité.

Etat annuel des indemnités des élus – Communication est faite du montant des indemnités annuelles brutes perçues par le Maire et les trois adjoints conformément aux articles L 2123-24-1-1 et L 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

RPI Beaupont-Domsure et garderie périscolaire : Répartition des charges de fonctionnement de l'année 2020 – (délibération DEL20220413008)

Le Maire expose que la Commission des écoles s'est réunie afin d'effectuer la répartition des charges de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure et des charges de fonctionnement de la Garderie Périscolaire Beaupont-Domsure pour l'année 2021.

VU la réunion intercommunale du vendredi 25/03/2022 à 20 h à Beaupont ;

Concernant le RPI :

VU la répartition des charges de fonctionnement de l'exercice 2021 du regroupement pédagogique BEAUPONT - DOMSURE ;

Après lecture du bilan de l'année 2021, il ressort que la commune de BEAUPONT, compte tenu de la répartition des élèves dans chaque commune, doit verser à la commune de DOMSURE la somme 19 259.09 euros au titre des dépenses de fonctionnement du RPI.

VU les états des dépenses de fonctionnement 2021 (hors personnel ATSEM) des écoles de BEAUPONT et DOMSURE ;

CONSIDERANT que l'ensemble des élèves de la commune de PIRAJOUX est pris en compte pour la participation due par la commune de PIRAJOUX ;

CONSIDERANT que la participation de la commune de Pirajoux s'élèvera à 2 951.41 € est répartie comme suit :

- . Dictionnaire : 1 élève x 29.93 €
- . Fournitures scolaires : 4 élèves x 50 € = 200 €
- . Dépenses de fonctionnement : 4 x 680.37 € = 2 721.48 €

Concernant la garderie périscolaire :

VU la lecture du bilan de l'année 2021, il ressort que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2.500,00 €

CONSIDERANT les versements perçus suivants :

- participation de la MSA d'un montant de 118,14 € au titre de l'année 2019
- Aucune participation de la CAF puisque le contrat Enfance et Jeunesse est terminé

CONSIDERANT que les communes de Beaupont et Domsure se répartissent par moitié les charges restantes, soit la somme de 2 381.86 €, la commune de Beaupont doit reverser la somme de 1 190.93 € à la commune de Domsure,

Le conseil municipal, en accord avec les communes de Domsure et Pirajoux,

- . Autorise le maire à procéder, sur l'exercice 2022, au titre des dépenses de fonctionnement du RPI 2021, au règlement de la somme de 19 259.09 € à la commune de Domsure, sur production du titre de recette correspondant,
- . Autorise le maire à procéder, sur l'exercice 2022, au titre des dépenses de fonctionnement de la garderie périscolaire 2021, au règlement de la somme de 1 190.93 € à la commune de Domsure, sur production du titre de recette correspondant,
- . Autorise le Maire à recouvrer, sur l'exercice 2022, auprès de la Commune de Pirajoux, la somme de 2 951.41 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du RPI pour l'année 2021 telle que détaillée ci-dessus,

Nouveaux programmes d'investissement :

- . **Ad'AP** (agenda d'accessibilité des bâtiments communaux) : déjà relaté lors de la séance du conseil municipal du 17 mars 2022. Priorité à la bibliothèque et à la salle des associations avec l'appui de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain : 100 000 €
- . 3^{ème} et dernier versement à l'Agglo de l'excédent de l'ex budget assainissement : 29 207 €
- . Changement de la porte d'entrée du bâtiment mairie/salle des fêtes : 12 000 €
- . Changement des deux portes extérieures du local des sociétés : 8 000 €
- . Extincteurs/panneaux évacuation dans les bâtiments mairie/école/épicerie : 2 300 €
- . Aire de jeux centre village : 90 000 €
- . Installations de voirie (*panneau radar réduction vitesse sortie Ouest du village*) : 1 000 €
- . Panneau signalétique sur la caserne des pompiers et pose de barrières de sécurité : 3 000 €
- . Aménagements de terrains (*extension du réseau assainissement local technique, bornage parcelle ZI n° 137 avant la vente à intervenir, 2 branchements eaux usées route du Souget, étude faisabilité géomètre Bois Bacchus*) : 30 000 €

Souscription d'un prêt de deux tranches de 100 000 € et 80 000 € auprès de la BPBFC (délibération DEL20220413004)

LE MAIRE RAPPELLE les discussions des séances de travail de la commission des finances du 31/03/2022 et 5/04/2022 ainsi que la réunion de la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal en date du 7/04/2022 pour la présentation et la finalisation des budgets primitifs communaux.

CONSIDERANT que deux programmes de travaux d'investissement inscrits au budget primitif du budget principal 2022 nécessitent la souscription d'un emprunt :

- . *Accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'AD'AP pour la mise aux normes accessibilité du bâtiment d'accès à la bibliothèque et la salle des associations : 100 000 euros*
- . *Réfection d'un logement communal au 119 rue des Anciens Combattants : 80 000 euros.*

Après présentation et examen des différentes propositions bancaires réceptionnées, il apparaît que la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté est la plus intéressante avec la souscription d'un contrat de prêt avec deux tranches de prêt (l'un à 100 000 €, l'autre à 80 000 €).

Prêt de 100 000 €

- . Durée de remboursement : 15 ans ; Périodicité de remboursement : trimestrielle ; Taux fixe non révisable : 1.090 % avec échéances constantes ; Frais de dossier : 100 € ; Pas de souscription de parts sociales ; Date de déblocage des fonds : souhaitée septembre 2022 pour une 1^{ère} échéance en décembre 2022.

Prêt de 80 000 €

- . Durée de remboursement : 15 ans ; Périodicité de remboursement : trimestrielle ; Taux fixe non révisable : 1.090 % avec échéances constantes ; Frais de dossier : 80 € ; Pas de souscription de parts sociales ; Date de déblocage des fonds : souhaitée septembre 2022 pour une 1^{ère} échéance en décembre 2022.

Après échanges, le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour signer les documents concernant l'affaire.

Budget principal et commerce – Nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement – Délibération n° DEL20220413005

Le Maire EXPOSE qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune et le budget annexe du commerce.

C'est dans ce cadre que la commune de Beaupont est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après échange, le conseil municipal AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Budget principal – Décision budgétaire n° 2022 02 – Paiement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 – DEL20220413011

LE MAIRE RAPPELLE à l'Assemblée ses décisions :

- . De l'achat d'une signalétique à poser sur le fronton de la caserne des pompiers pour 1 972.80 € TTC auprès de la SAS AINTEX à Beaupont : paiement au compte 2131-263.
- . Des frais de raccordement suite à deux branchements au réseau collectif d'eaux usées « *route du Souget* » pour 2 836.68 € à régler à GRAND BOURG AGGLOMERATION : paiement au compte 2118-254.

CONSIDERANT que ces prestations ont été effectuées et qu'elles peuvent être payées dès à présent avant la réception du BP 2022 en Préfecture ;

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer dès à présent le mandatement des dépenses précitées telles que décrites ci-dessus.

Remplacement du tracteur John Deere : Jean-Noël BLANC informe l'Assemblée de la possibilité d'acquérir un tracteur d'occasion suite à l'arrêt d'activité d'une ferme à Pirajoux. Ce matériel pourrait correspondre aux besoins de la commune. A suivre.

La commission est invitée à poursuivre son travail quant au renouvellement plus ou moins proche du tracteur.

Vote du budget – (délibération DEL20220413006)

Le budget primitif, équilibré à 578 700 € en section de fonctionnement et à 623 600 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

2) **Budget annexe commerce**

Revenus des immeubles : fin de la location du salon de coiffure au 1^{er} mars 2022.

Pour être équilibré, le budget doit recevoir une subvention du budget principal de 6 200 €.

Vote du budget – (délibération DEL20220413007)

Le budget primitif, équilibré à 29 310 € en section de fonctionnement et à 41 735 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

Création d'un « Village des artisans » route du Souget – Vente d'une parcelle de terrain à la SCI SAINT-NIZIER – Bornage de la parcelle –

Parcelle concernée : ZI n° 137, mitoyenne avec le local technique communal : contenance 3154 m²

Compromis de vente : Rendez-vous le 1^{er} avril 2022 à 11 heures à l'étude notariale à Montrevel-en-Bresse. La vente pourrait intervenir fin septembre-début octobre 2022.

Le procès-verbal de bornage est en cours de signature.

Le permis de construire pourrait être déposé dans un délai de 2 mois.

Cession d'une parcelle à M. et Mme ROLLAND Yannick au Clos les Ferrières

Jean-Noël BLANC était présent au bornage contradictoire le jeudi 31/03 à 9 heures.

Agenda d'Accessibilité dans les bâtiments communaux (Ad'AP) – Accessibilité de la salle des fêtes, de la bibliothèque et la salle des associations

Bibliothèque/salle des associations

Le maire précise qu'il faudra demander à l'Agence Départementale d'Ingénierie le détail des honoraires pour le dossier bibliothèque/salle des associations. En effet, le devis initial incluait également l'accessibilité de la salle des fêtes.

Bâtiments communaux – Logement de l'école publique au-dessus de la cantine : réhabilitation

Vacant depuis le 1^{er} février 2022.

Surface : 70 m² environ.

Un second devis concernant la maîtrise d'œuvre a été réceptionné.

L'étude d'un local technique communal fermé, isolé sur le site « route du Souget » est également envisagée, Après échanges, le Maire indique qu'il convient d'avancer sur ces dossiers.

Bâtiments communaux – Prolongation de la location précaire à Pierre VIALAIT d'un garage sur le site de l'ancienne laiterie – (délibération DEL20220413009)

La délibération du 10/07/2020 prolonge jusqu'au 30/04/2022 la location à M. Pierre VIALAIT d'une partie des garages Ouest de l'ancienne laiterie (80 m² environ).

Seule une location précaire est consentie.

Montant de la location : 40 euros mensuels

Par courrier du 25/03/2022, M. Pierre VIALAIT informe la commune de son souhait de prolonger cette location précaire. Ce bien étant loué depuis le 1^{er} mai 2016, la discussion s'ouvre sur une éventuelle augmentation du montant du loyer.

CONSIDERANT que la surface louée sera diminuée (- 15 m²) et ramenée à 65 m², la location pourrait rester à l'identique ;

L'assemblée émet un favorable (Pierre VIALAIT s'abstenant) à la prolongation de cette location pour deux ans, soit jusqu'au 30/04/2024, pour la somme maintenue à 40 € mensuels.

Pierre VIALAIT précise que le problème d'arrivées d'eau du toit au niveau de la noue est toujours présent. Afin de ne pas trop dégrader les murs, Colette LOMBARD sera chargée de contacter un plombier dans les meilleurs délais.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs du personnel territorial (délibération DEL20220413010)

VU le recrutement **par voie de mutation** de Mme Audrey MORISOT à compter du 22/08/2022 sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps plein,

Il y a lieu d'inscrire ce poste au tableau des effectifs à cette même date.

Avis favorable de l'Assemblée. Le tableau des effectifs est modifié comme suit au 22/08/2022 :

Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé
Emplois permanents à temps non complet		
<i>Agent de service dans les bâtiments communaux et la surveillance du restaurant scolaire (18h40mn/35èmes par semaine) soit 18h67centièmes/35èmes</i>	1	<i>Adjointes techniques territoriaux</i>
<i>Agent de service affecté à la surveillance du restaurant scolaire (4h64 centièmes/35èmes)</i>	1	<i>Adjointes techniques territoriaux</i>
<i>Ouvrier à caractère polyvalent (28 h/35èmes par semaine)</i>	1	<i>Adjointes techniques territoriaux</i>
Emplois permanents à temps complet (35 h hebdomadaires)		
<i>Ouvrier à caractère polyvalent</i>	1	<i>Agents de maîtrise territoriaux</i>
<i>Secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants</i>	1	<i>Attachés territoriaux</i>
<i>Secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants</i>	1	<i>Adjointes administratifs territoriaux</i>

Information : Séverine MAZOYER, affectée au ménage des bâtiments communaux et à la surveillance des élèves sur le temps méridien, est depuis mardi en arrêt COVID.

Devant la difficulté de trouver une remplaçante, Brigitte ARTERO effectue le nettoyage des sanitaires et la désinfection des portes à midi, Claire DANJEAN, adjointe, a eu la gentillesse de consacrer du temps ce mercredi après-midi au ménage (désinfection des tables et des chaises), Elodie PONTIUS, membre de la cantine, assiste la cantinière mardi et vendredi. Pas de remplaçante pour demain jeudi : Liliane.

Programme de voirie 2022 – Rapporteur Jean-Noël BLANC

Enveloppes de :

– 2 669 € TTC en fonctionnement

– 61 294 € TTC en investissement. A cette somme, il convient de soustraire la facture de peinture de la caserne des pompiers. Nouveau disponible : 60 749 € TTC

Chaque élu s'est vu remettre le détail des travaux retenus.

Programme de travaux départementaux de voirie 2022

Travaux prévus sur la RD52, pour son tronçon du rond-point de l'échangeur A39 au rond-point de la Croix Perron.

Nature des travaux : pose d'enduit.

Conseil d'école : ou le 13 juin ou le 20 juin (conseil communautaire) – Date à confirmer

Amicale des Anciens Combattants : Par courrier réceptionné le 5/04/2022, le président Roger BOUILLIUX annonce sa démission pour raison de santé. Le Maire réunira prochainement les membres afin de reconstituer un bureau.

Elections présidentielles du 24 avril 2022 – 2^{ème} tour

Scrutin de 8h à 19 heures – salle du conseil municipal

Matin (8 h – 13 h) Présence 7h30 pour mise en place bureau	Après-midi (13 h – 19 h) puis dépouillement
Olivier PERRIN	Jean-Noël BLANC
Thibaud REVELUT	Sonia BRETON
Colette LOMBARD	Sandrine CHAUVEL
	Bénédicte PITHIOUX
	Claire DANJEAN, Olivier PERRIN au dépouillement
Gérard JANODET, maire	Gérard JANODET, maire

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022. Tenue du bureau de vote à définir ultérieurement.

Dates limites d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections législatives :

- jusqu'au 4 mai 2022 en ligne grâce au téléservice disponible sur service-public.fr
- jusqu'au 6 mai 2022 en mairie ou par courrier.

Grand Bourg Agglomération – Voirie – Jean-Noël BLANC précise que le président Jean-François DEBAT poursuit les « petits déjeuners » afin de connaître le ressenti de chacun des maires sur le projet de restitution de la voirie aux communes. Certains maires craignent la surcharge de travail qui reviendra au niveau des secrétaires de mairie. Quelles seront les incidences budgétaires au niveau des communes ?

Certains élus sont déçus et mécontents car il avait été dit qu'il n'y aurait pas de retour en arrière et qu'il y aurait un nivellement pour l'ensemble des compétences transférées.

Le positionnement des maires est souhaité avant l'été. La date de restitution au 1^{er} janvier est-elle jouable ?

. **Compte-rendu de l'AG comité cycliste LA ROGER PINGEON** : samedi 26/03 à 9h30 à Domsure. Gérard était présent. Concernant l'année 2022, le comité cycliste organisera, en juillet la course cycliste à Domsure et en septembre la randonnée « la Roger PINGEON » à Beaupont.

Projet pour 2023 : volonté d'une course entre Hauteville (ville de naissance de Roger Pingeon) et Beaupont

. **Compte-rendu de AG de l'Agence départementale d'ingénierie** : mercredi 30/03 à 10h à Montréal la Cluse. Gérard JANODET, maire, présent. Clotilde FOURNIER, conseillère départementale et maire de Saint-Sulpice, est la présidente. De nouvelles communes adhèrent, de nouveaux projets sont en cours, ce qui induit des perspectives d'embauche. L'agence pilote le projet de réhabilitation du site de la Madeleine à Bourg en Bresse, propriété du Conseil Départemental, locaux qu'ils intégreront comme d'autres structures.

. Claude GRENIER demande ce qu'il advient du projet d'installer une antenne sur la parcelle appartenant à M. CARAFA à côté de l'usine. Rien de nouveau, des réserves foncières sont constituées pour potentiellement installer des antennes.

. **Association Maison de l'Europe à Bourg-en-Bresse : organisation de manifestations sur Beaupont les 6 et 7 mai 2022**

Commission communale de travail : Jean-Noël BLANC, Claude GRENIER, Christian MOREL et Pierre VIALAIT. René PUTIN a été associé pour le tracé de la randonnée pédestre.

Jean-Noël BLANC relate la rencontre de ce matin en présence de MM. MARQUIS et MARTIN de la fondation Robert Schuman, en présence des représentants de la presse locale de la VOIX de L'AIN et du PROGRES de L'AIN.

Vendredi 6 mai à 20h sous la halle (repli à la salle des fêtes si mauvais temps) : conférence sur l'avenir de l'union européenne animée par Richard STOCK, directeur général du centre européen Robert Schuman. Egalement sa présence à Beaupont, sa mission, etc. Vin d'honneur offert par la commune.

Samedi 7 mai : Accueil à 14 heures. Balade sur un parcours de 8km920 sans difficulté « à la rencontre du Père de l'Europe » avec un départ du foyer Saint-Joseph. Les marcheurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de ne pas faire l'intégralité du circuit sans passer devant la cheminée sarrasine ni le lavoir. Jean-Noël prêtera ses 2 chapiteaux. Claude Grenier va nettoyer autour de la Croix et autour du Lavoir. Jean-Luc BOUVARD va faucher les accotements. Balisage par l'association. A chaque intersection, un pays d'Europe sera mis en avant avec un représentant qui a oeuvré pour l'Europe. Mots de clôture de MM. MARTIN et FLOQUET (fondation) ainsi que du Maire.

. **Commémoration du 8 mai 1945** : défilé le dimanche 8 mai. Rassemblement à 9h30 place publique. Suivront à la salle des fêtes 2 remises d'insignes chef de corps (OR pour Jacques MOIRAUD, ARGENT pour Dominique THIELLAND) et une remise de galons d'adjudant honoraire (Jean-Luc BOUVARD)

Prévoir des barrières pour réserver un espace pour la cérémonie, le vide-grenier du sou des écoles devant se dérouler cette même journée en proximité immédiate.

Calendrier prévisionnel des prochaines séances du conseil municipal : 1^{er} semestre 2022

- Jeudi 12 mai à 20 h
- Jeudi 16 juin à 20 h

L'ordre du jour étant clos, le maire lève la séance à 22 H 45 mn